

SOLUTIONS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

> Honoraires relatifs aux comptes de placement

HONORAIRES D'ADMINISTRATION ANNUELS

Premier compte enregistré	125,00 \$
Tout compte enregistré additionnel (inclut tous les comptes enregistrés)	75,00 \$
Comptes non enregistrés	75,00 \$

HONORAIRES RELATIFS AUX OPÉRATIONS

Règlement des opérations sur titres (Échange d'espèces contre des titres ou de titres contre des espèces)	100,00 \$
---	-----------

HONORAIRES RELATIFS AUX RETRAITS ET AUX TRANSFERTS

Désenregistrement/Retrait/Transfert complet – REER / FERR*	250,00 \$
Désenregistrement/Retrait/Transfert complet – CELI/non enregistré*	150,00 \$
Désenregistrement/Retrait/Transfert partiel – En espèces**	50,00 \$
Désenregistrement /Retrait/Transfert partiel – En nature**	75,00 \$
Paiements à date fixe effectués par TEF (FERR/FRV/FRRRI/FRRP/FRVR/CELI)	Sans frais
Modifications aux paiements à date fixe (une modification gratuite par année)	50,00 \$
Transfert de titres cotés en bourse (transfert entrant ou sortant de tout compte; des frais de courtage peuvent s'appliquer)	50,00 \$

*En sus des honoraires d'administration annuels

** Deux (2) transferts gratuits d'un CELI par année, en espèces ou en nature (excluant le réenregistrement).

Le plein tarif sera exigé pour tout désenregistrement/retrait/transfert partiel après lequel le solde de l'actif au compte est inférieur à 500 \$.

HONORAIRES RELATIFS AUX HYPOTHÈQUES**Libres de tout lien de dépendance**

Honoraires d'établissement (par hypothèque)	100,00 \$
Honoraires de détention annuels (par hypothèque)	150,00 \$
Quittance d'hypothèque	25,00 \$
Signature de documents hypothécaires (par emprunteur)	50,00 \$
Renouvellement d'hypothèque	50,00 \$

Avec lien de dépendance

Honoraires d'établissement (par hypothèque)	325,00 \$
Honoraires de détention annuels (par hypothèque)	200,00 \$
Quittance d'hypothèque	100,00 \$
Renouvellement d'hypothèque	100,00 \$

Autres honoraires relatifs aux hypothèques

Achat ultérieur	25,00 \$
Prise en charge d'hypothèque	50,00 \$
Confirmation de paiements et de demandes hypothécaires	50,00 \$
Modification au calendrier des paiements hypothécaires	25,00 \$

AUTRES HONORAIRES

Réenregistrement de certificat*	
Émission d'un chèque (les paiements par dépôt direct ou TEF sont gratuits)	100,00 \$
Règlement dans le cadre d'une succession	250,00 \$
Paiement sans provision, annulé ou retourné	50,00 \$
Recherche concernant les comptes (tarif horaire)	50,00 \$
Relevés envoyés par la poste, chacun (excluant les relevés annuels)	10,00 \$
Messagerie (honoraires minimums, plus tout coût en sus des frais minimums de messagerie)	50,00 \$
Comptes en souffrance (montants en souffrance après plus de 30 jours)	2 % par mois

*Ces honoraires s'appliquent à tous les réenregistrements de certificats, y compris dans le cadre des rachats obligatoires et facultatifs.

Les honoraires annuels relatifs à l'administration et à la détention d'hypothèques (les « honoraires annuels ») sont facturés annuellement, à terme échu, au cours du mois où le compte a été ouvert. Les honoraires annuels ne seront pas exigés à l'égard de tout compte qui est transféré dans les 30 jours suivant l'ouverture du compte ou l'anniversaire annuel de l'ouverture du compte. Le montant total des honoraires annuels sera exigé à l'égard de tout compte qui est transféré en tout temps, sauf dans les 30 jours suivant l'ouverture du compte ou l'anniversaire annuel de l'ouverture du compte. Les frais relatifs aux opérations et les autres frais sont facturés au moment où ils sont engagés.

À tous les honoraires s'ajoutent les coûts décaissés dans le cadre de l'administration des comptes ainsi que les taxes fédérales et provinciales applicables. Les frais de courtage s'appliquent à toutes les opérations exigeant la participation d'un courtier agréé. Computershare se réserve le droit d'exiger des honoraires pour tout service extraordinaire qui ne figure pas dans le présent barème. Computershare se réserve également le droit de modifier les présents honoraires de temps à autre, à son seul gré.